

Le changement d'empire

[...] *que dans toute cause ou action civile entre sujets-nés britanniques, le jury devra se composer de sujets-nés britanniques seulement; que dans toute cause ou action entre Canadiens le jury devra se composer de Canadiens seulement; et que dans toute cause ou action entre sujets-nés britanniques et canadiens, le jury devra se composer d'un nombre égal de chaque nationalité si l'une ou l'autre partie en fait la demande [...].*

Ordonnance de 1766

En Nouvelle-France, la colonie canadienne dépend de la métropole française où s'exerce une monarchie absolue de droit divin. Les administrateurs sont donc nommés par la Couronne afin de gérer la colonie. Les lois civiles et criminelles françaises y sont en vigueur. La majorité des habitants du Canada sont issus de l'immigration française et vivent de l'agriculture. La direction politique, commerciale et religieuse de la colonie est assurée par des Français. Cependant, quelques *Canadiens* y participent, particulièrement au XVIII^e siècle.

En Europe, un conflit armé, la Guerre de Sept Ans, oppose des empires dont la France et la Grande-Bretagne. L'affrontement franco-britannique se déroule surtout en mer et dans les colonies, dont celles d'Amérique du Nord. Dans ces colonies, c'est dès 1754 qu'un conflit, connu sous le nom de Guerre de la Conquête, éclate. Les enjeux de cette guerre reposent sur le contrôle du commerce des fourrures, l'occupation territoriale au-delà de la chaîne des Appalaches et le contrôle des pêcheries de l'Atlantique.

Avec le siège de Québec, en 1759, puis la capitulation de Montréal, en 1760, la guerre en Nouvelle-France se termine et les Britanniques en sont les vainqueurs. Elle se poursuit cependant en Europe et ailleurs dans le monde. En attendant la signature d'un traité de paix, c'est un gouvernement militaire qui dirige la colonie. En 1763, en signant le Traité de Paris, la France cède à la Grande-Bretagne ses colonies nord-américaines et la Grande-Bretagne concède à la France les îles Saint-Pierre et Miquelon. La Nouvelle-France devient ainsi une colonie britannique et les *Canadiens* doivent composer avec un changement d'empire. La *Conquête* a des effets sur le territoire, le peuplement, la culture et les institutions marqués par 150 ans de présence française.

Avec la Proclamation royale de 1763, le souverain George III fait connaître les intentions de la nouvelle métropole aux sujets anciens et nouveaux de sa colonie. Sur le plan territorial, la colonie est réduite à la vallée du Saint-Laurent et devient la *Province of Quebec*. Un vaste territoire, au sud des Grands Lacs, est réservé aux Autochtones¹⁷. Plus tard, un nouveau mode de division des terres, les *Townships*, sera instauré. Sur le plan politique, un gouverneur représentant le roi nomme un conseil, mais une chambre d'assemblée élue doit être constituée dès que les conditions le permettront. Les lois civiles et criminelles britanniques sont désormais en vigueur.

De plus, sur le plan économique, après la *Conquête*, le commerce des fourrures passe sous le contrôle des marchands britanniques. Sur le plan démographique, l'immigration française cesse et la nouvelle administration autorise les personnes qui le souhaitent à partir vers la France. La nouvelle métropole, Londres, compte alors sur l'immigration pour arriver à donner un caractère britannique à la colonie.

Sous le gouvernement militaire, les *Canadiens* doivent prêter un serment d'allégeance et de fidélité au roi. À partir de 1764, les autorités britanniques exigent que tout fonctionnaire prête aussi le Serment du Test, une abjuration de plusieurs éléments de la foi catholique. La majorité des *Canadiens* sont donc exclus de toute charge politique ou administrative. De plus, Londres ne reconnaît pas l'autorité de Rome dans la nomination des évêques.

Cependant, Murray, premier gouverneur de la colonie, prend le parti d'appliquer avec souplesse les demandes de Londres. Un conseil formé d'hommes favorables au compromis est mis en place au lieu d'une chambre d'assemblée élective où aucun *Canadien* ne pourrait siéger. Deux cours de justice cohabitent, l'une pour certaines causes civiles jugées selon la *Coutume de Paris* et l'autre, pour les causes criminelles jugées selon le droit britannique. Toutefois, la minorité anglaise de la colonie, qui n'approuve pas cette décision, souhaite prohiber l'usage de la langue, des coutumes et des lois françaises au sein de l'administration de la justice. Cela incite 95 notables canadiens à faire parvenir à George III une pétition demandant le maintien des lois civiles françaises.

17. La Proclamation royale de 1763 sert d'assise légale à la reconnaissance des droits des Autochtones du Canada.

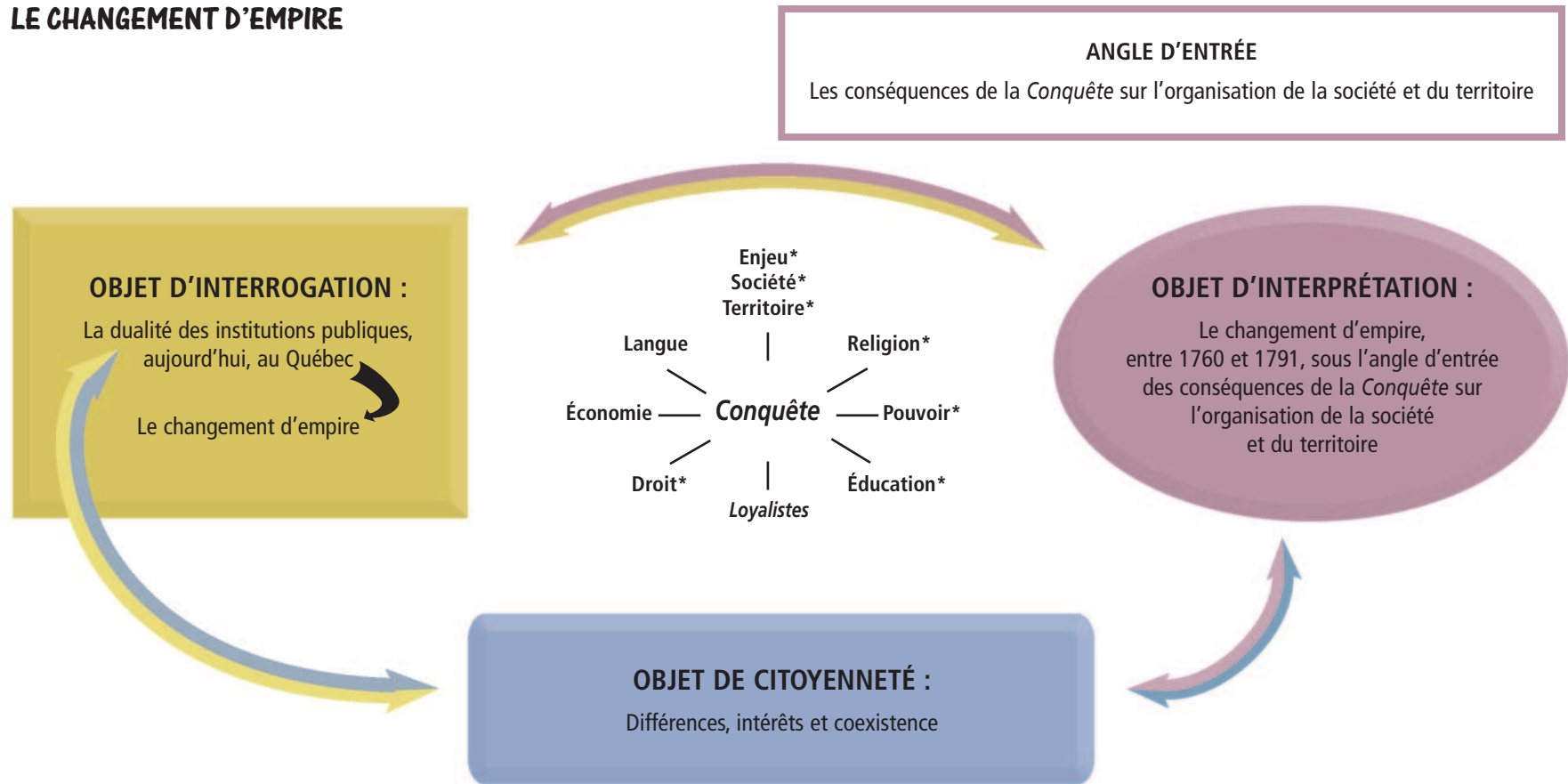
L'intégration de l'ex-colonie française à l'empire britannique d'Amérique ne se fait pas sans conflit. Les marchands britanniques, insatisfaits des mesures de conciliation mises en place par les premiers gouverneurs, exigent une chambre d'assemblée élective. Les *Canadiens* réclament davantage de pouvoir : l'accès aux postes administratifs et militaires, le rétablissement officiel des lois françaises et de la dîme, l'abolition du Serment du Test et le retour aux anciennes frontières.

En 1774, l'Acte de Québec est promulgué par George III. Par cette loi, le gouvernement britannique fait d'importantes concessions aux *Canadiens* sur le plan territorial, judiciaire, religieux et politique. L'Acte de Québec vise notamment à éviter ainsi que les *Canadiens* ne se rallient à la cause des Treize colonies, là où la tension monte, l'agitation croît et la guerre se prépare.

La réalité sociale abordée ici, *Le changement d'empire*, entraîne des répercussions majeures au point de vue territorial, politique, social et économique. C'est donc sous l'angle d'entrée des conséquences de la *Conquête* sur l'organisation de la société et du territoire que les élèves sont appelés à en faire l'étude.

Le schéma qui suit présente l'articulation entre les compétences disciplinaires et le contenu de formation. Dans une perspective historique, les élèves sont d'abord amenés à se poser des questions au sujet de la dualité des institutions publiques, aujourd'hui, au Québec, pour s'interroger ensuite sur le changement d'empire, soit le passage de l'empire français à l'empire britannique. Puis, à l'aide de la méthode historique et selon l'angle d'entrée retenu, les élèves interprètent la réalité sociale à l'étude. Leurs interrogations, du présent et du passé, et leur interprétation du passé devraient les amener à réfléchir comment, dans la société actuelle, concilier différences, intérêts et coexistence. C'est là un exercice formateur de citoyenneté.

LE CHANGEMENT D'EMPIRE



CONNAISSANCES HISTORIQUES LIÉES À L'OBJET D'INTERPRÉTATION

- Activités économiques
- Administration interne de la colonie
- Effets de la Révolution américaine
- Mouvements migratoires

- Organisation et occupation du territoire
- Organisation sociale
- Relations avec les Autochtones
- Relations entre les *Canadiens* et les Britanniques

Ailleurs : Il importe pour l'élève de constater que, vers la même époque, un changement de métropole affecte l'organisation d'une autre société : les Indes ou La Dominique ou la Louisiane.

AUTRES RESSOURCES À EXPLOITER POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

REPÈRES CULTURELS	ICI	AILLEURS		
	<p>Le changement d'empire</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Lettre adressée aux Habitants de la province de Québec ci-devant le Canada</i> • La famille Baby • <i>La Gazette de Québec</i> <i>The Quebec Gazette</i> • La chapelle des Cuthbert 	<p>Indes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Warren Hastings • Empire marathe • Les ghâts 	<p>La Dominique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mer des Caraïbes • Indiens Caraïbes • Sucre 	<p>Louisiane</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Mississippi • Duc de Choiseul • Créoles blancs

REPÈRES DE TEMPS	1760		1774		1791	
	<ul style="list-style-type: none"> • 1755 : déportation des Acadiens • 1756-1763 : Guerre de Sept Ans • 1759 : Bataille des Plaines d'Abraham • 1760 : capitulation de Montréal 	<ul style="list-style-type: none"> • 1763 : Traité de Paris • 1763 : Proclamation royale • 1763 : Instructions à Murray • 1763 : révolte de Pontiac 	<ul style="list-style-type: none"> • 1774 : Acte de Québec • 1775 : invasion américaine de la <i>Province of Quebec</i> • 1776 : Déclaration d'indépendance américaine • 1783 : Traité de Paris 	<ul style="list-style-type: none"> • 1791 : Acte constitutionnel • 1792 : premières élections 		